

L'info d'à côté

Au tissage du Pont au pied du Ballon d'Alsace, le bras de fer continue

Produira-t-on de l'électricité sur le site de l'ancien tissage du Pont à Le-puix, au pied du Ballon d'Alsace ? Pour Jean-François Remy, propriétaire du site, la réponse est encore et toujours oui.

Acquis par la société Louis Brun Énergie en 2018, le site traversé par la Savoureuse devrait connaître le même avenir que de nombreux sites identiques dans les Vosges ou en Haute-Saône. Depuis, les travaux ont été menés avec notamment l'installation d'une génératrice et d'une nouvelle turbine prêtes à fonctionner.

Seul restait à remettre en état le canal d'amenée d'eau. Sauf qu'il s'est vu



Jean-François Rémy (à d.) a toujours bon espoir de voir la justice lui donner raison pour son projet de production d'électricité. Photo ER

refuser de réaliser ses travaux par la direction départementale des territoires (DDT). Début 2022, un arrêté préfectoral rejetait sa demande de remise en état, arrêté qui a finalement été retiré. Mais un nouvel arrêté a été publié en août mentionnant « l'opposition » à cette remise en état.

« Rien n'a bougé »

Depuis, « rien n'a bougé », résume Jean-François Remy. « Le dossier suit son cours et il y a toujours deux procédures en cours au tribunal administratif de Besançon. » En août dernier, il avait évoqué la volonté d'un recours en référé avec l'espoir de pouvoir faire fonctionner l'installation dès cet hiver. Jean-François Remy ne s'est finalement pas engagé dans cette procédure.



L'ancien tissage du Pont avec au fond sa cheminée carrée et les locaux qui abritaient les turbines. Photo ER/L'Est Républicain

Il a toutefois toujours bon espoir de voir la justice administrative lui donner raison. Mais l'affaire ne devrait pas être présentée avant l'été, voire l'automne. Ce qui laisserait toujours la possibilité, en cas de victoire, de produire de l'électricité dès l'hiver prochain.

Laurent ARNOLD